



Montpellier, Vendredi 20 octobre 2017

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C)

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial s'est tenue à la Préfecture de l'Hérault le vendredi 20 octobre 2017.

1. Le projet d'extension d'un ensemble commercial par création d'un centre de distribution d'alimentation animale à l'enseigne « JMT » de 383 m² à Béziers, Z.A.C de Mazeran – rue de l'industrie a recueilli un avis favorable à l'unanimité.
2. Le projet de création d'un supermarché à l'enseigne « LIDL » de 1 460,70 m² à Juvignac, rue des Pattes a recueilli un avis défavorable.

Depuis le décret 2015-165 du 12/02/2015, la CDAC, dont le secrétariat est assuré par le bureau de la réglementation générale de la préfecture, est chargée d'étudier les demandes d'implantation ou d'extension des surfaces commerciales.

Elle est composée de 7 élus locaux et de 4 personnes qualifiées dont 2 en matière de consommation et 2 en matière de développement durable et aménagement du territoire.

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr

